

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 18 octobre 2017

Etaients présents : Antoine Billod-Laillet, Pascal Cart-Lamy, Gaëlle Cellier, Emmanuelle Chrevroton, Alain Danguy, Sarah Faivre, Sabrine Galimard, Jérôme Gigogne, Anne-Lise Humbert, Marc Jacquot, Nathalie Kowal-Bondy, Chantal Maraux, Jean-Michel Roy, Claude Simon

Etaients absents excusés : Charles Durand-Viel (procuration à S. Faivre)

Secrétaire de séance : Chantal Maraux

➤ Bilan camping

Intervention de Mr Brugnot pour présentation du bilan de la saison 2017 du camping.

Il est très satisfait de la saison, le chiffre d'affaire est de 71 500 €, y compris TVA de 10 %, taxe de séjour (3 854 €) et vente annexe (2 165 €), en 2016 le chiffre d'affaire était d'environ 54 000 €.

S'explique par une présence physique permanente, l'augmentation des tarifs sur les emplacements pour la haute saison et les bungalows.

Au total 8 295 nuitées, principalement une clientèle d'habitues, de passage (s'arrête aussi au retour de vacances)

Quelques travaux sont à prévoir :

- en priorité déplacer le chalet d'accueil, afin de créer un lieu pour se retrouver entre les campeurs et le gérant, de créer une complicité
- moderniser le camping, il prévoit de repeindre le bloc sanitaire, mettre une belle signalétique afin de faire en sorte que ce soit plus accueillant
- prévoir un bloc sanitaire mobile au fond du camping, à voir si la commune prend en charge ou pas.
- réaménager devant le cours de tennis
- réaménager le petit bungalow afin que les campeurs se retrouvent (évier, frigo, congélateur) et couvrir l'avant (soit fixe par la commune soit toile par le délégataire). Ce seront des discussions entre la commune et le prestataire.

JM Roy précise que le vide grenier de l'association « ensemble, petits et grands » se fera à nouveau le 1^{er} mai au camping.

Des réservations (groupe de 50 personnes) sont déjà faites pour fin avril, début mai, il suffira de prévenir les campeurs et de s'organiser.

J. Gigogne demande s'il y a eu des incivilités, nuisances

En effet quelques petites nuisances devant le chalet début de saison, 3 caméras ont été installées devant, derrière et à l'intérieur du camping.

L'accueil des festivaliers début septembre a posé soucis (fête toute la nuit et le matin) le salarié n'étant pas resté sur place ce samedi soir après une haute saison bien remplie.

S. Faivre souligne que tous les retours ont été positifs, très contente du travail, partenariat, dynamisme.

Question sur la location des bungalows.

Réponse : cette location représente 9 760 € contre 6 500 € en 2016.

Mr Brugnot souligne que la commune a accès à son logiciel afin de connaître toutes les statistiques.

N. Kowal-Bondy confirme ces propos positifs. Une réunion de commission s'est déroulée sur place en juin et des échanges réguliers ont eu lieu.

Concernant l'entretien, Mr Brugnot fera appel au CAT de Cramans pour la tonte, débroussaillage.

L'entretien des draps, couette mises à disposition avec les bungalows sera confié à l'association TRI

E. Chevroton : concernant les saisonniers suite à la demande de la commune est-ce qu'il y a eu embauche de jeunes du secteur ?

Réponse : une personne de Mesmay a été embauchée comme saisonnier, par contre pour le contrat d'apprentissage en BTS tourisme il n'y a pas de jeune sur le secteur.

➤ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 août 2017

Le compte rendu du conseil municipal du 31 août 2017 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux,

J. Gigogne : dans les questions diverses au sujet de la maison médicale il manque la recherche d'un dentiste toujours d'actualité.

Le compte rendu ainsi modifié est adopté à avec 14 voix pour, 1 abstention

Ajout ordre du jour

S. Faivre demande l'accord au conseil municipal pour ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- tarif affouage

- remise exceptionnelle sur tarif salle culturelle

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Elle souhaite commencer ce conseil par les informations

➤ Informations du Maire

- **Fiscalité Professionnelle Unique** : document de la CCLL préparé par la DGFIP, transmis à tous les conseillers le 16 octobre 2017

La communauté de communes Loue Lison percevrait le produit des taxes professionnelles (CFE, CVAE, TaFNB, IFER, TASCOS) à la place des communes et reverserait à chaque commune la somme équivalente à leur recette fixée d'après les montants de l'année n-1. Ces attributions de compensation seront discutées pour ensuite augmenter ou diminuer cette somme en fonction des compétences prises par la CCLL.

Si la communauté de communes vote positivement ce passage en FPU, il se fera dès janvier 2018, une commission (CLEC) avec un représentant de chaque commune se chargera de discuter sur le pacte financier pour chacune des communes (période de 9 mois).

Le taux devait être harmonisé sur un maximum de 8 ans mais la réflexion se porte aujourd'hui sur une harmonisation sur 3 ans, comme pour les taxes d'habitations et taxes foncières.

Ce taux ne changera pas pour les entreprises de Quingey, mais les bases risquent d'augmenter suite à l'harmonisation entre les communes.

E. Chevroton : si des entreprises arrivent où partent que ce passe t-il ?

S. Faivre : les montants seront ceux de 2017 et ne bougeront plus.

Par contre en fonction des prises de compétences de la CCLL, par exemple si la voirie devient intercommunal, la somme correspondante à la moyenne des dépenses des 3 dernières années de la commune sera retirée des attributions de compensations.

- **Travaux gendarmerie** : concernant la sécurisation les dossiers de subventions sont fait, les travaux seront en partie pris en charge par l'Etat dans le cadre de la DETR, il faut prévoir la rénovation du bâtiment sur 2018.

- **retour résidence sénior** : l'Établissement public foncier (EPF) est venu faire l'évaluation du bâtiment, il n'y a pas d'amiante, le bâtiment est intéressant dans l'état, il faudra voir ensuite avec l'Établissement de Santé, l'EPF peut se porter acquéreur dans l'attente de l'avancée du projet de la résidence.

Un devis a été demandé à la MSA pour l'étude, pas de réponse, ensuite cette étude sera mise en concurrence.

- **SAUC** lancement consultation : les documents pour la consultation sont prêts, il faut attendre la position de la région, Mme Lhomme est en attente de réponses de la région.

Le dimensionnement du réseau chaleur a été intégré, ainsi que l'île Simon.

Concernant le bâtiment actuel sur l'île, le fait de changer de destination du bâtiment n'augmenterait pas la vulnérabilité mais avec des conditions.

- **proposition fruitière à énergie :**

* possibilité de prendre une souscription de part sociale par la commune (500 € la part)

* demande de mise à disposition de toiture de bâtiments communaux (notamment l'école, bien placée) pour l'installation de panneaux photovoltaïques ; cela pourrait se faire avec une convention ; la SAS proposerait un travail pédagogique avec les enseignants et les élèves sur la question de la production d'énergie renouvelable.

P. Cart-Lamy souligne que ce type de convention est très complexe car il faut faire attention au niveau de l'entretien de la toiture, à bien étudier avant.

J. Gigogne se pose la question au niveau des cités comtoises de caractères

P. Cart-Lamy : c'est plutôt l'architecte des bâtiments de France.

S. Faivre souligne qu'il faut, dans le cas de l'ABF, éviter la co visibilité avec la tour Calixte II (bâtiment classé).

M. Jacquot précise que Enedis propose aussi des accompagnements pour la mise en place de panneaux solaires.

E. Chevroton estime que cela mérite réflexion car pourquoi un coup de main à cette entreprise et pas à une autre.

S. Faivre demande aux conseillers de réfléchir sur ce sujet concernant une proposition d'une entreprise locale, les documents de la SAS seront transmis avec le compte rendu.

➤Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre du PLU

Voir compte rendu annexe

➤Extension chambre funéraire

La marbrerie Val de Loue a fait parvenir en préfecture un dossier d'extension (création d'un second salon de présentation des corps).

En application de l'article R2223-74 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) le conseil municipal de la commune d'implantation doit donner un avis sur le projet dans un délai de deux mois.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'extension de la chambre funéraire (création d'un second salon de présentation des corps) situé ZA la Blanchotte à Quingey, avec 14 voix pour, 1 abstention

➤Indemnité comptable du Trésor

Chaque année le comptable du Trésor peut prétendre à une indemnité de conseil calculée sur la base des dépenses de fonctionnement sur les 3 années antérieures, le taux de l'indemnité est décidé par l'assemblée délibérante, en 2015 le conseil municipal a décidé d'octroyer 75 % de cette indemnité.

Le montant pour 2017 est de 519.51 € brut (100 %)

S. Faivre propose 100 % étant très satisfaite du travail effectué par cette personne, compétente au vu d'autres trésoreries connues.

J. Gigogne se demande si en mettant 100 % cette année on est crédible par la suite.

Le conseil municipal, avec 14 voix pour, 1 abstention décide :

- de demander le concours du trésorier pour assurer des prestations de conseil
- d'octroyer 100 % de l'indemnité de conseil allouées au Trésorier

➤ Contrat maintenance vidéo protection

Suite à l'installation des caméras en 2016, la société Jet1oeil propose un contrat de maintenance représentant 7.5 % du montant total du projet (11 902 € TTC) pendant 5 ans soit 892.62 € TTC par an et ensuite 10 % soit 1 190.20 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- accepte ce contrat pour une année uniquement soit 2018
- autorise le maire à signer ce contrat pour un an

➤ Décision modificative budgétaire

Augmentation de crédit article 165 dépense d'investissement pour le remboursement des cautions logement, manque 294 € qu'il est possible de prendre sur l'excédent d'investissement qu'il y a au budget 2017, accord à l'unanimité.

➤ Journée de solidarité

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 instituant une journée de solidarité, vu l'avis favorable du comité technique paritaire du centre de gestion en date du 12 septembre 2017 proposition au conseil municipal d'institution de la journée de solidarité selon le dispositif suivant, au choix par le personnel après accord de l'autorité territoriale :

- le travail d'un jour férié précédemment chômé, autre que le 1er mai :

- le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur

- le travail de sept heures précédemment non travaillées à l'exclusion des jours de congés annuels

Pour les agents à temps non complet, les 7 heures de cette journée sont proratisées proportionnellement à leur quotité de temps de travail

Discussion sur le travail d'un jour férié et pourquoi ne pas imposer au personnel

Accord à l'unanimité des membres

➤ Questions diverses

- Tarif affouage : accord à l'unanimité pour la reconduction du tarif de 7 € le stère

- Remise forfaitaire : Alain explique que des personnes qui ont louées la salle n'ont pas pu se servir du lave vaisselle car il était en panne. Donc afin de pouvoir leur déduire une somme sur le tarif de la location il faut une délibération. Il propose donc de faire une remise exceptionnelle de 50 € sur la location de l'espace culturel en cas de problème, panne (chauffage, frigo, lave vaisselle...). Accord à l'unanimité du conseil municipal.

- Question de J. Gigogne : qu'elles solutions sont envisagées suite à la réunion du 5 octobre avec les signataires d'une pétition contre les nuisances du city parc ?

S. Faivre répond que la commission jeunesse avec M. Jacquot et A. Danguy va travailler sur ce sujet, elle a souhaité faire venir la gendarmerie à cette réunion. Depuis les gendarmes sont intervenus 2 fois dont une où il y a eu verbalisation d'un scooter.

La commune s'est engagée auprès des riverains proches de planter des arbres/ végétaux pour absorber le bruit.

- JM Roy : l'info Quingey sera finalisé vendredi, pour les informations sur l'affouage A. Danguy a transmis au secrétariat

- E. Chevroton : quand est-il de l'éclairage public notamment l'extinction la nuit ?

Un jeune conseiller en énergie partagée du SYDED va procéder à un bilan énergétique des bâtiments et éclairage public de la commune, cette étude est gratuite et intégrera la faisabilité de l'extinction ou l'intensité des éclairages publics.

- P. Cart-Lamy s'étonne qu'il n'y a pas eu de commission travaux depuis le 10 mai.

- vote concernant le camping pour le renouvellement de la convention pour 3 ans : J. Gigogne trouve que le prestataire a beaucoup de demande d'investissement pour seulement 3 000 € de recettes.

S. Faivre : on attend les demandes concrètes de Mr Brugnot, le camping rayonne sur toute la commune (commerce local) et la dynamique est là. L'année prochaine nous toucherons 10 % des recettes et non plus 5 %. Si les communes lèvent l'impôt c'est pour dynamiser la commune, assurer des services et non pour gagner de l'argent.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour reconduire la délégation de service public suite à la période d'essai d'un an.

Fin à 23 :30